



et l'amitié. Il faut en permanence veiller à maintenir la confiance fragile qui existe entre les pays.

De manière générale, le groupe a axé ses délibérations sur les protagonistes non militaires du processus de consolidation de la paix, p. ex., les ONG. Les participants se sont entendus sur le fait que le caractère multiculturel du Canada en fait un pays qui détient la capacité d'apporter une contribution précieuse au processus de renforcement de la confiance. Tout comme le groupe n° 2, le groupe n° 1 a estimé que la politique gouvernementale, à toutes les étapes de la consolidation de la paix, devrait traduire les valeurs canadiennes.

Les recommandations qui suivent se fondent sur la prémisse que le gouvernement canadien ne dispose que de ressources limitées; il en découle le besoin de définir des objectifs et des contributions au processus de paix international à long terme, durables et donc réalistes.

Recommandations

1. Le gouvernement canadien doit faire appel aux réseaux internationaux constitués par des ONG et par d'autres parties s'intéressant à ces questions, et les appuyer. Il n'a pas à partir de zéro lorsqu'il formule des politiques tournées vers l'avenir: il peut prendre appui sur les travaux et sur les stratégies déjà en cours d'exécution au sein de ces réseaux.
2. Il faut faire participer dès le début au processus de paix les parties à un conflit; elles doivent jouer un rôle clé dans ce processus. Cette optique ne devrait pas s'appliquer uniquement sur le plan des politiques ou dans le contexte militaire, mais aussi par l'intermédiaire des réseaux évoqués ci-dessus, ainsi que par l'entremise de la société civile.
3. Lorsqu'il analyse les ressources limitées à sa disposition, le gouvernement doit examiner les effets que les compressions antérieures de son financement des ONG, des programmes internationaux et du maintien de paix ont eus sur l'ordre international.
4. On a proposé que le gouvernement rédige un « manuel du renforcement de la confiance », en prenant pour point de départ un manuel à caractère militaire qui existe déjà. Un manuel de ce type, rédigé dans un style très simple et expliquant les principes de base de la conception canadienne du renforcement de la confiance, ainsi que les politiques et recommandations du gouvernement quant à la façon dont le renforcement de la paix, à tous les niveaux, devrait prendre forme, devrait se révéler très utile à des fins de coordination des mesures stratégiques des ONG et du gouvernement.
5. Cette considération nous amène à la cinquième recommandation - la nécessité d'améliorer les relations et la communication entre les ONG, le gouvernement et la société civile, et de leur donner un caractère plus ouvert. On a reconnu que de par la composition multiculturelle de la société canadienne, notre pays regorge d'« experts » des affaires internationales: nouveaux citoyens, organisations de communautés culturelles et d'autres parties qui ont une connaissance de première main des pays ou des factions de diverses sociétés en conflit.
6. Les participants ont également recommandé que le gouvernement canadien tire parti des contacts internationaux déjà établis, p. ex., les liens économiques, les réseaux d'ONG, les échanges de jeunes et les consortiums en matière d'éducation, afin de favoriser le renforcement de la confiance entre les populations au sein des pays et entre eux.